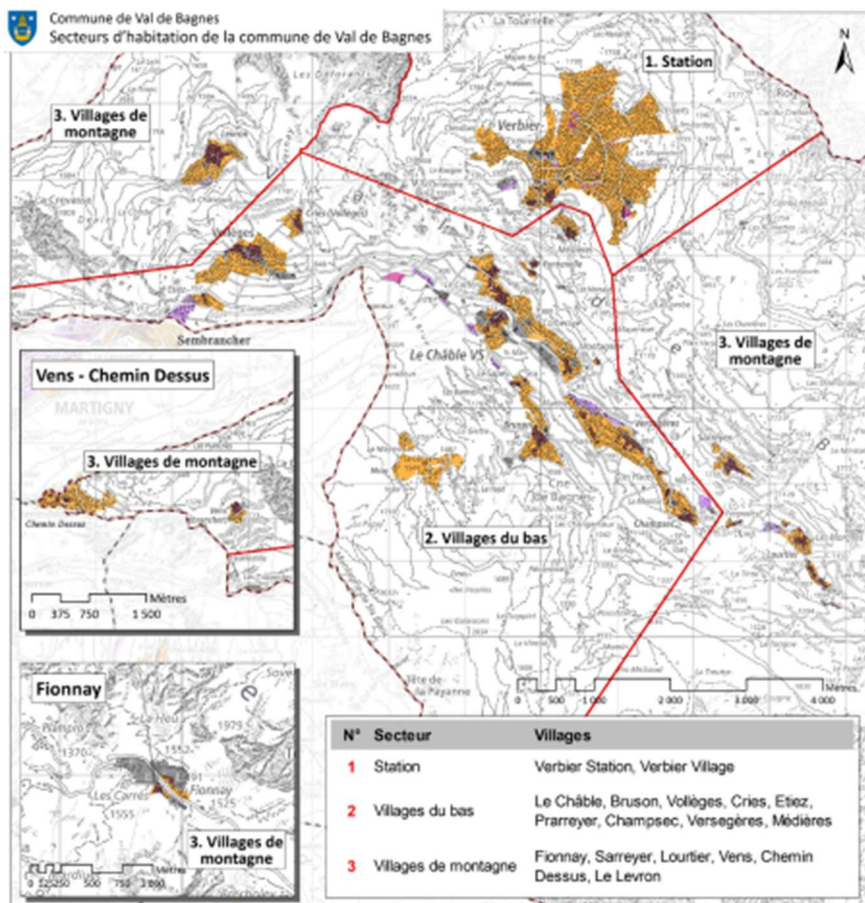




Communiqué concernant la nécessité de transmettre les déclarations d'intention d'utilisateur final pour les demandes concernant des résidences principales R1.- 16.09.25

Pour donner suite à une étude marché concernant les résidences principales, le Conseil municipal a décidé en date du 26.08.2025 que :

- Verbier : demander la preuve d'un futur utilisateur final avant l'octroi de l'autorisation.
- Dans les villages de montagne : traiter l'habitat collectif au cas par cas / pour l'habitat individuel, demander la preuve d'un futur utilisateur final avant l'octroi de l'autorisation, sauf pour le deuxième logement d'une maison individuelle.
- Dans les villages du bas : ne plus demander de preuve d'utilisateur final



Commune de Val de Bagnes

Cédric Felley
Directeur opérationnel

Grégory Niedergang
Responsable des Constructions

Constructions

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Chemin du Paquet 2, 1941 Vollèges
+41 27 777 11 06, constructions@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch

